

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24 – 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/515 (XV)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE CONJOINTE DE L'UA
DES MINISTRES EN CHARGE DE L'AGRICULTURE,
DES QUESTIONS FONCIERES ET DE L'ELEVAGE**

**20-24 AVRIL 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire

Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture (DREA)

1. Note introductive

Veillez trouver ci-joint le rapport de la Conférence conjointe des Ministres de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage de l'Union africaine, tenue au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), les 23 et 24 avril 2009. Le rapport porte sur de nombreuses questions liées à l'accélération de la production et de la productivité agricoles grâce à des investissements accrus dans le secteur agricole et conformément au cadre et au processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). La Conférence était unique en son genre du fait que c'était la première fois que les Ministres de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage se réunissaient en une Conférence conjointe. Le but était d'élaborer une approche coordonnée pour l'intensification de l'agriculture en Afrique en raison du caractère intersectoriel des questions intimement liées traitées par les différents ministères.

Trente-six États membres de l'Union africaine étaient représentés à la Conférence. En outre, les Ambassades suivantes, les institutions chef de file du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et autres partenaires au développement ont également participé à la Conférence : Action Aid International, la Banque africaine de développement (AfDB), les Ressources zoogénétiques pour l'agriculture (AGRA), la Coopération afro-arabe, le Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), le Programme de recherche et de développement des cultures céréalières en zones semi-arides de la Commission de l'Union africaine (AU/SAFGRAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le Brésil, la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), DFID, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Eco-Agriculture, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), FAO, le Forum africain pour la recherche agricole (FARA), Futures agricultures, le Mécanisme global de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), le Centre international de recherches agroforestières (ICRAF), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI-ResSAKSS), OIT, Intshona Agricultural Products, IGAD, Japon, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Addis-Abeba, MOARD, NEPAD, Plan International, PROPAC, ROPPA, Ambassade du Royaume du Danemark à Addis-Abeba, SADC, UKZN, CEA, UNICEF, Université de Yaoundé, Banque mondiale, PAM, ONUSIDA, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Ambassade des États-Unis d'Amérique à Addis-Abeba, et l'Université de Zambie. La Libye a assuré la présidence de la Conférence et le Congo Brazzaville, le Lesotho et le Niger ont été élus Vices-président, et le Kenya Rapporteur. Deux réunions d'experts distinctes,

l'une sur l'agriculture et l'élevage et l'autre sur les questions foncières ont précédé la Conférence conjointe des Ministres.

2. Structure du rapport

Le rapport est établi comme suit : La première partie porte sur la participation des États membres et des partenaires au développement. La deuxième traite de la séance d'ouverture qui comprend, notamment l'allocution de bienvenue de S.E. le Commissaire en charge de l'Économie rurale et de l'Agriculture, la déclaration du Directeur général du NEPAD et l'ouverture officielle de la Conférence conjointe . La troisième concerne la formation du Bureau, et la quatrième, l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux. La cinquième partie enfin traite de l'adoption des rapports d'experts sur l'agriculture et les questions foncières, et met en relief les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du CAADP ainsi que le rôle de la recherche dans l'amélioration de la productivité agricole.

Recommandations et décisions de la Conférence

La Conférence a examiné les diverses recommandations faites par les deux réunions d'experts sur l'agriculture et les questions foncières et, sur la base de ces rapports, a pris de nombreuses décisions qui devraient promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et intensifier la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique.

La Conférence a examiné les effets des changements climatiques et les opportunités qu'ils présentent pour promouvoir les investissements et augmenter la croissance de l'agriculture en Afrique. Elle a souligné que la dégradation des terres compromet la sécurité alimentaire, augmente la vulnérabilité des économies africaines à la variabilité et aux changements climatiques et contribue sensiblement aux émissions de gaz à effet de serre. La Conférence a indiqué que l'inclusion du carbon agricole dans les futurs mécanismes pour un développement propre (CDM) pourrait atténuer l'effet du climat et créer de nouvelles opportunités pour obtenir des avantages potentiels sur trois plans : l'augmentation de la productivité de l'agriculture africaine, l'amélioration de sa résistance au climat, et l'atténuation des gaz à effet de serre à un coût avantageux. La Conférence a exhorté le NEPAD, la Commission de l'UA et les partenaires à veiller à ce que les questions et les initiatives relatives à la lutte contre la désertification et à la gestion de l'eau pour l'agriculture soient intégrées directement dans les efforts visant à appuyer une gestion durable des terres et dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques conformément à la Déclaration de l'Algérie.

S'agissant des systèmes régionaux de marché et de commercialisation des produits agricoles, la Conférence a souligné que le développement de la chaîne de valeurs et l'accès aux services financiers devraient constituer les éléments-clés de l'amélioration de la durabilité financière et de la croissance du secteur agricole, et de la création de richesses connexes. Elle a exhorté les États membres à réitérer leur engagement en faveur de la modernisation durable de l'agriculture et la transformation rurale en Afrique en mettant davantage l'accent sur des politiques permettant d'accroître la productivité agricole et d'augmenter les opportunités de

marché aux niveaux national, régional et international. La Conférence a ainsi demandé aux États membres de créer, entre autres, un environnement favorable à la mobilisation des investissements du secteur privé dans le développement de la chaîne de valeurs des produits agricoles et des denrées alimentaires stratégiques par la création de Zones préférentielles d'investissements agricoles intra régionales dans les régions qui disposent de grandes possibilités pour la production de ces produits.

Pour stimuler la participation des pauvres et autres groupes vulnérables aux activités rurales, la Conférence a reconnu l'impact négatif des prix élevés des denrées alimentaires en particulier sur les agriculteurs et les ménages pauvres et vulnérables, d'où la nécessité d'identifier les populations vulnérables y compris les personnes handicapées, les sans-terre, les pasteurs, les femmes, etc., et de faire en sorte que leurs besoins de participer aux activités économiques soient pris en considération dans les stratégies de croissance agricole. Afin d'améliorer la situation difficile des groupes vulnérables, surtout à cause de la crise alimentaire actuelle et des prix élevés des denrées alimentaires, la Conférence a recommandé, entre autres, que les États membres adoptent des réformes d'orientation en vue de supprimer les barrières économiques et sociales qui entravent l'accès et la participation durable des pauvres aux activités économiques et commerciales.

L'état de mise en œuvre du CAADP a été également examiné. La nécessité urgente de la mise en œuvre accélérée par les pays membres de l'agenda du CAADP, ainsi que d'une sensibilisation, d'une compréhension et d'un engagement accrus et généralisés à l'égard de l'agenda du CAAP a été soulignée. La Conférence a donc recommandé que le NEPAD-UA, en liaison avec les CER, soit chargé d'assurer la concertation avec les États membres pour améliorer le processus de mise en œuvre de l'agenda du CAADP au niveau national conformément aux directives opérationnelles contenues dans le 'Guide de mise en œuvre du CAADP' qui vient d'être élaboré.

Concernant le suivi des dépenses publiques, la Conférence a souligné la nécessité d'harmoniser la définition du terme agriculture dans les États membres lors de l'évaluation et du suivi des allocations budgétaires et les dépenses pour l'agriculture. Elle a fait remarquer qu'une amélioration du financement de l'agriculture a été constatée après la Déclaration de Maputo, mais qu'elle n'était pas suffisante. Toutefois, il a été recommandé aux États membres d'augmenter leurs dépenses dans le secteur agricole, et de les évaluer en fonction du Produit intérieur brut de l'agriculture (PIB) pour mieux savoir si les pays investissent suffisamment pour réaliser la croissance ciblée dans le secteur.

La Conférence a également examiné en détail le rapport des experts sur les questions foncières et les défis qu'elles posaient à l'agriculture en Afrique. Elle a reconnu l'importance de la terre dans la croissance socio-économique et le développement de l'Afrique, d'où la nécessité de l'obtention de l'utilisation et de la gestion durables de la terre. Elle a en outre mentionné les progrès que les États membres sont entrain de réaliser dans l'adoption, l'évaluation et la révision des

politiques foncières globales, et dans la mise en œuvre en vue de s'assurer que leurs divers secteurs fonciers jouent un rôle important dans le secteur agricole.

Pour ce qui est de la terre et des questions connexes, la Conférence a recommandé que les États membres examinent leurs secteurs fonciers en vue d'élaborer des politiques globales qui prennent en compte leurs besoins particuliers et de renforcer suffisamment leurs capacités humaines, financières et techniques pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique foncière. Elle a également recommandé que les États membres élaborent et mettent en œuvre des réformes agraires et des stratégies de mise en œuvre intégrées qui encouragent la participation des diverses parties prenantes aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique agricole.

C'est avec honneur, MM. les Ministres, que je vous sou mets, pour information, le rapport de la Conférence Conjointe des Ministres africains de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage.

EX.CL/515 (XV)
Annexe I

**RAPPORT DE LA CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE, DES TERRES ET DE L'ELEVAGE**

THEME

**« Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité
alimentaire »**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONFÉRENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE, DES TERRES
ET DE L'ÉLEVAGE
20 - 24 Avril 2009
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

Agr/Min/Rpt/(XI)

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE, DES TERRES ET DE L'ÉLEVAGE**

THEME

**« Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité
alimentaire »**

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE, DES TERRES ET DE L'ÉLEVAGE

1. PARTICIPATION

1. Ont pris part à la Conférence des Ministres de l'agriculture, des terres et de l'élevage les États membres de l'Union africaine ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Botswana, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République arabe sahraouie démocratique, République démocratique du Congo, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe.

2. Ont également participé à la réunion, les organisations, les institutions, les ambassades et les pays suivants: Action Aid International, BAD, Coopération afro-arabe, AMCOW, SAFGRAD/UA, Commission de l'UA, BADEA, Brésil, CENSAD, COMESA, DFID, CEEAC, Eco-Agriculture, CEDEAO, FAO, FARA, Future Agricultures, Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, ICRAF, IFPRI-ReSAKSS, OIT, Intshona Agricultural Products, IGAD, Japon, JICA, Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Addis-Abeba, MOARD, NEPAD, Plan International, PROPAC, ROPPA, Ambassade du Royaume danois à Addis-Abeba, SADC, UKZN, CEA, UNICEF, Université de Yaoundé, Banque mondiale, PAM, ONUSIDA, UNIFEM, Ambassade des Etats-Unis à Addis-Abeba, Université de Zambie.

2. SÉANCE D'OUVERTURE

2.1. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

3. La Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture, Mme Tumusiime Rhoda Peace a déclaré la séance ouverte et a prononcé son allocution de bienvenue, qui a été suivie par celle du directeur général du NEPAD¹, M. Ibrahim Mayaki. La Commissaire et le directeur général du NEPAD ont invité les États membres à accélérer la mise en œuvre du CAADP² et de son cadre pour permettre à l'Afrique de faire face de façon adéquate et appropriée aux nouveaux défis mondiaux et continentaux, y compris la crise alimentaire, la crise énergétique et de carburant et le changement climatique. Dans le contexte du thème de la Conférence, ils ont souligné l'importance et le rôle clé que joue l'agriculture en tant qu'élément stratégique déterminant pour le développement en général, et la recherche de solutions pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique. Ils ont invité tous les acteurs aux divers niveaux à bien réfléchir sur la façon dont leurs initiatives pourraient être transformées en des programmes nationaux et communautaires concrets. Ils ont encouragé les partenaires à demander à leurs représentants dans les pays concrets d'aligner et d'orienter leurs programmes

¹ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

² Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique

vers la mise en œuvre du CAADP et de soutenir et de plaider pour le CAADP, en particulier au niveau régional et mondial.

2.2. DÉCLARATIONS DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT

4. En ce qui concerne les différentes questions portant particulièrement sur l'accélération des programmes nationaux ayant un impact évident sur le CAADP et en tant que cadre global, les partenaires suivants ont fait de brefs exposés :

Groupe de travail de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire, Banque mondiale, Union européenne, FAO, PAM, FIDA, CEA; JICA; AGRA et BAD

2.3. OUVERTURE OFFICIELLE

5. La Conférence a été officiellement ouverte par le Ministre éthiopien de l'agriculture et du développement rural de l'Éthiopie, M. Tefera Deribew. Son discours a été précédé par une brève intervention du Ministre sierra léonais de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire, M. Joseph Sam Sesay, celui-ci a mis l'accent sur les progrès réalisés par la Sierra Leone dans la promotion de l'agriculture dans le cadre du CAADP.

3. COMPOSITION DU BUREAU

6. Le Bureau suivant a été élu pour diriger les travaux de la réunion :

Président :	Libye
Rapporteur:	Kenya
1 ^{er} Vice-Président :	Congo Brazzaville
2 ^{ème} Vice-Président :	Lesotho
3 ^{ème} Vice-Président :	Niger

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR/DU PROGRAMME ET ORGANISATION DES TRAVAUX

7. La Conférence des ministres a adopté son ordre du jour et son programme tels que présentés.

8. Le thème général de la conférence était le suivant : « **Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire** », inspiré du thème du Sommet de l'UA de juin à juillet 2009 tel qu'approuvé par la 12^{ème} session ordinaire tenue le 9 février 2009. La réunion a adopté le sous-thème ci-après :

- Le changement climatique : opportunités pour la promotion des investissements et le développement de l'agriculture en Afrique ;

- les systèmes régionaux dans les domaines de l'agriculture, des échanges et de la commercialisation : enjeux et défis de la transformation et de la croissance économiques en Afrique ;
- Financement des investissements : faire de l'agriculture en Afrique une option viable pour les investissements ;
- Encourager la participation des populations défavorisées et des autres groupes vulnérables aux activités économiques en milieu rural.

5. ADOPTION DES RAPPORTS DES EXPERTS

5.1 AGRICULTURE

5.1.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE : OPPORTUNITES POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET LA CROISSANCE DE L'AGRICULTURE AFRICAINE.

9. **Soulignant** le fait que la variabilité du climat et le changement climatique sont et seront un facteur clé dans le programme de développement agricole et qu'il faut absolument que l'Afrique renforce à tous les niveaux la productivité et la résistance de ses systèmes agricoles.

10. **Consciente** du fait que la dégradation des terres compromet la sécurité alimentaire, rend les économies africaines plus vulnérables à la variabilité et au changement climatiques et contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

11. **Notant** que la dégradation des terres et la déforestation réduisent la productivité primaire de près de 20% des terres africaines, en raison de la déforestation, du manque de viabilité des pratiques de gestion des terres agricoles, du surpâturage, etc. ;

12. **Notant, en outre**, que la recherche de solutions au changement climatique revêt un caractère multisectoriel et que des efforts intersectoriels concertés seront nécessaires, notamment une corrélation entre les objectifs de productivité agricole d'une part, et la résilience environnementale et la protection de la biodiversité de l'autre ;

13. **Consciente** du fait que l'amélioration des pratiques de gestion des terres agricoles est entrain d'être intensifiée et qu'elle peut augmenter la production alimentaire et compenser les effets des changements climatiques, tout en ayant le potentiel de générer des revenus supplémentaires par l'intermédiaire du marché mondial du carbone ;

14. **Notant** que l'inclusion du carbone produit par l'agriculture dans le futur mécanisme pour un développement propre CDM pourrait avoir des avantages susceptibles d'atténuer les effets et créer de nouvelles possibilités capables d'apporter des gains à trois niveaux - accroître la productivité et la résilience de l'agriculture en Afrique face au changement climatique et les effets des émissions de gaz à cet effet de terre (GES).

15. **Reconnaissant** que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) du NEPAD et le Plan d'action pour l'environnement (PAE) sont des cadres soutenus par des efforts collectifs, comme la plate-forme de partenariat TerrAfrica, qui permettent de faire face à la variabilité et au changement climatiques, en particulier parce qu'ils jouent un rôle très important dans l'augmentation des investissements dans la gestion durable des terres;

La Conférence

16. **Demande** à l'UA/NEPAD de faciliter la mise en place d'un cadre d'adaptation au changement climatique basé sur la gestion durable des terres agricoles en vue d'orienter l'exploitation et de financer l'amélioration de la gestion durable des terres dans le contexte, du PDDAA, du NEPAD et du Plan d'action pour l'environnement (EAP).

17. **Demande** à l'UA/NEPAD de faciliter la mise en place d'un mécanisme intersectoriel regroupant les ministères de l'agriculture, des terres, de l'environnement, des ressources agricoles, de l'élevage, des ressources forestières et autres ministères liés au secteur de l'agriculture, à l'instar de ce qui pourrait exister au niveau des pays, afin de promouvoir une approche globale dans la recherche de solutions au changement climatique

18. **Exhorte** les États membres à accroître les investissements en faveur des initiatives visant à renforcer les connaissances, à promouvoir le développement des capacités techniques et à améliorer les pratiques en matière de gestion durable des terres et des ressources en eau, y compris l'agriculture écologique, l'agro-foresterie et la gestion des bassins hydrographiques.

19. **Demande** à la Commission de l'UA/NEPAD de collaborer avec les États membres et les centres de savoir concernés, en vue d'avoir des arguments solides fondés sur des données probantes en ce qui concerne les émissions de carbone, à partir du sol et le financement Carbone, en tenant compte des perspectives et de la position africaines en vue des prochaines négociations de Kyoto sur le changement climatique.

20. **Lance un appel** aux gouvernements et aux partenaires pour qu'ils augmentent leur soutien financier à la gestion durable des terres et à la gestion de l'eau pour l'agriculture, et aux systèmes d'irrigation et de contrôle des eaux en vue d'accroître la production agricole en Afrique et de trouver des solutions au problème de la variabilité climatique et à l'insécurité alimentaire qui en découle, dans le contexte du programme du PDDAA.

21. **Invite** les États membres à chercher les moyens de mettre à profit les nouveaux mécanismes de financement du carbone.

22. **Demande à** la Commission de l'UA, au NEPAD et aux partenaires de veiller à ce que les questions et les initiatives de lutte contre la désertification et de gestion de l'eau pour l'agriculture soient directement prises en considération et intégrées dans les efforts visant à appuyer la gestion durable des terres (GDT) – les mesures d'adaptation à la variabilité climatique et aux changements climatiques aux fins de développement de l'agriculture (DÉCLARATION D'ALGER) .

5.1.2 SYSTEMES REGIONAUX DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE, DES ECHANGES ET DE LA COMMERCIALISATION : ENJEUX ET DEFIS DE LA TRANSFORMATION ET LA CROISSANCE ECONOMIQUES EN AFRIQUE

23. **Notant** l'importance de la bonne gouvernance dans le domaine de l'agriculture ;

24. **Reconnaissant** l'importance de la chaîne de valeur dans la production agricole, y compris dans l'agro-alimentaire et la réduction des pertes post-missiales;

25. **Consciente** du fait que le développement de la chaîne de valeur et l'accès aux services financiers devraient être les éléments clés du renforcement de la viabilité financière et de l'expansion des secteurs agricoles ainsi que de la création de richesse qui y est associée ;

26. **Notant** la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives à l'accès aux marchés ;

27. **Notant également** que la création d'un marché commun régional permettrait de résoudre sensiblement les problèmes qui se posent aux pays africains.

La Conférence

28. **Exhorte** les États membres à renouveler leur engagement à moderniser l'agriculture de manière durable et à réaliser la transformation rurale en Afrique, en accordant plus d'attention aux politiques susceptibles d'accroître la productivité agricole

et d'augmenter les opportunités de commercialisation sur les plans national, régional et international ;

29. **Exhorte** les États membres à examiner et à adopter les éléments suivants pour accroître la compétitivité et saisir les opportunités sur les marchés national, régional et international :

- Augmenter et maintenir la performance sur les marchés traditionnels et les nouveaux marchés régionaux de l'exportation;
- Améliorer la compétitivité et développer le commerce dans les marchés nationaux et régionaux ;
- Mettre en place des partenariats et des alliances pour renforcer la chaîne de valeurs ;
- Etablir des liens entre les petits agriculteurs et les moyennes et grandes entreprises par le biais d'arrangements contractuels ;
- Améliorer la gouvernance du secteur et établir des cadres juridiques appropriés pour les transactions commerciales

30. **Recommande** qu'à travers l'UA-NEPAD et les CER, une initiative concertée soit entreprise pour :

- Renforcer les mécanismes de facilitation du commerce des produits agricoles ;
- Renforcer les capacités dans le domaine du plaidoyer dans les échanges internationaux et dans les négociations ;
- Renforcer la gestion de la qualité et la fourniture de services de certification.
- Promouvoir la création et la mise en œuvre de systèmes d'harmonisation de la gestion des pesticides dans les différentes CER en tenant compte des zones agro-climatiques.

31. **Exhorte** les États membres à favoriser la création d'un marché agricole commun en Afrique à travers le développement d'une chaîne de valeurs régionale pour certains produits agricoles stratégiques (sans frontières) ;

32. **Invite** les États membres à mettre en place des politiques favorables au secteur des services financiers pour qu'ils jouent leur rôle dans le développement des chaînes de valeur et servent de levier pour la croissance des entreprises agricoles ;

33. **Exhorte** les États membres à appuyer par des politiques et par des investissements du secteur public, le financement du développement de l'agro-alimentaire et l'agro-industrie avec un accent sur la transformation des produits agricoles et la réduction des pertes post-messiales aux niveaux national et régional ;

34. **Demande** à l'UA-NEPAD de faciliter l'accès à l'information et de faciliter l'établissement de partenariats public-privé (y compris des coalitions avec les partenaires au développement) pour améliorer :

- i. Les plateformes d'investissement agricole et de création d'entreprises ;
- ii. L'agroalimentaire, la coentreprise, les foires ;
- iii. Les systèmes de développement des engrais et des semences ;

35. **Demande** à l'UA-NEPAD et aux CER de faciliter et d'appuyer conjointement le renforcement des capacités techniques et commerciales des organisations paysannes et des associations commerciales avec un accent particulier sur :

- i. La conception et le pilotage efficaces des modèles d'intégration de la chaîne de valeurs à l'intention des petits agriculteurs ;
- ii. La conception et le pilotage de systèmes de formation professionnelle novatrice et de perfectionnement de la main-d'œuvre ;

36. **Invite instamment** les États membres à créer un environnement favorable à l'investissement du secteur privé dans le développement de la chaîne de valeurs pour les produits alimentaires et agricoles stratégiques à travers :

- i. La création de zones d'investissement agricoles préférentielles interrégionales dans les zones à haut potentiel de production pour ces produits ;
- ii. La création de centres d'excellence pour la recherche et développement agricole accompagnant la chaîne de valeurs des produits agricoles stratégiques ;

37. **Exhorte** les États membres à adhérer à la convention internationale sur la protection des végétaux et la création de centres d'excellence pour permettre aux produits agricoles africains de pénétrer facilement les marchés internationaux.

5.1.3 Financement des investissements : faire de l'agriculture africaine une option viable pour les investissements

38. **Notant** que l'agriculture a le plus grand d'impact sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté et **Préoccupée** par la diminution substantielle de ressources nationales et extérieures pour le financement de l'agriculture au cours des trois dernières décennies.

39. **Reconnaissant** qu'il est essentiel que les petits exploitants aient accès au crédit auprès des agences de financement

La Conférence

40. **Exhorte** aux États membres à renouveler leur engagement qu'ils ont pris dans la Déclaration de Maputo d'allouer 10 % de leur budget national au secteur de l'agriculture afin de refléter l'important rôle de l'agriculture dans les stratégies de développement national et d'allouer à ce secteur des ressources adéquates;
41. **Recommande** que les États membres augmentent les investissements dans les infrastructures et améliorent l'efficacité des dépenses publiques grâce à l'évaluation des dépenses publiques (PER) ;
42. **Exhorte** les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes susceptibles de renforcer les capacités des parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile et à utiliser efficacement les ressources allouées pour améliorer la production et la productivité agricoles ;
43. **Recommande** que les États membres mettent en place des mesures fiscales et autres mesures d'incitation pour encourager le financement de l'agriculture par les banques commerciales et appuient l'extension des services financiers aux régions rurales et la création d'un fonds de caution pour les régions rurales ;
44. **Demande** à l'UA-NEPAD de créer un « Forum Sud-Sud pour le développement de l'agriculture en Afrique » en vue de mobiliser les connaissances et les compétences et les techniques ainsi que les investissements pour le financement de l'agriculture en Afrique;
45. **Exhorte** les États membres et les partenaires au développement à prendre l'engagement et à respecter les principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra (PAA) engageant les gouvernements à accompagner les efforts des partenaires au développement visant à améliorer l'efficacité de l'aide.
46. **Demande** à la Commission de l'UA et au NEPAD, en collaboration avec les CER, les États membres et les partenaires au développement de faciliter la mise en place d'un programme d'assistance technique et d'un mécanisme chargé de faciliter la préparation des investissements susceptibles de renforcer l'analyse des investissements publics et d'améliorer le processus de consultation des parties prenantes, d'encourager les partenaires au développement à mettre en commun leurs ressources à travers une approche sectorielle ou une approche programme.
47. **Invite** les États membres à créer un environnement qui permette d'attirer les investissements de la Diaspora à investir dans l'agriculture en Afrique, et à créer un cadre d'investissement de l'agriculture sous le leadership de la Commission de l'UA et du NEPAD

48. **Exhorte** les chefs d'État et de gouvernement à accroître les investissements dans l'enseignement supérieur en agriculture (cultures, élevage, services de vulgarisation, pêche, éléments phytosanitaires) et **demande** à l'UA et au NEPAD d'identifier les réseaux de centres d'excellence africains en appui à la mise en œuvre du CAADP dans les domaines stratégiques.

49. **Invite** les partenaires au développement internationaux à accroître leurs investissements dans l'éducation et la formation en matière d'agriculture dans le cadre du CAADP.

5.1.4 Stimuler la participation des pauvres et autres groupes vulnérables dans les activités économiques rurales

50. **Constatant** qu'il est important d'identifier les populations vulnérables notamment les personnes handicapées, les sans-terre, les éleveurs, les femmes etc.. et de veiller à ce que la nécessité de leur participation à des activités économiques soit prise en compte dans les stratégies de croissance agricole ;

51. **Reconnaissant** l'importance de la participation des jeunes à l'agriculture et la nécessité d'accélérer la ratification de la Charte africaine de la jeunesse ;

52. Reconnaissant l'impact négatif des prix élevés des denrées alimentaires en particulier sur les exploitants agricoles et les ménages pauvres et vulnérables.

La Conférence

53. **Demande instamment** aux États membres de faciliter les réformes politiques et de lever les barrières économiques et sociales qui entravent l'accès et la participation durable des populations pauvres aux activités commerciales et économiques ;

54. **Invite** les États à accorder la priorité à la création des infrastructures de base afin de promouvoir la productivité agricole et non agricole (infrastructures, marchés, télécommunications, transport etc.) pour un développement plus important;

55. **Exhorte** les États membres à augmenter les investissements dans les services de protection sociale bien ciblés et les mesures propres à réduire les risques et la vulnérabilité et à renforcer les marchés par un appui prévisible du public le plus approprié possible aux conditions locales.

56. **Demande à l'UA/NEPAD** de faciliter la nomination d'éminentes personnalités sur le continent et au sein de la diaspora comme ambassadeurs de l'Union africaine pour la sécurité alimentaire ;

57. **Invite** les États membres à mettre en place des initiatives en matière de sécurité alimentaire ciblant les pauvres et les autres groupes marginalisés ;

58. **Se félicite** de l'engagement de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la crise alimentaire à soutenir les interventions nationales et régionales pour la sécurité alimentaire dans un cadre d'action global sur la réduction de la vulnérabilité des ménages et des communautés au risque d'insécurité alimentaire, et **se félicite en outre** de l'engagement de l'Équipe spéciale des Nations Unies vis-à-vis du CAADP et de la mise en œuvre du Partenariat mondial pour l'agriculture et de la sécurité alimentaire (GPAFS) à travers le CAADP en Afrique.

5.1.5 Exploiter le potentiel des ressources animales pour le développement durable

59. **Observant** que le sous-secteur de l'élevage est l'une des plus grandes potentialités de croissance agricole ;

60. **Reconnaissant** que le sous-secteur de l'élevage est sous-financé et devrait être exploré et exploité ;

61. **Notant** la nécessité d'accroître l'allocation budgétaire pour l'élevage de la moyenne actuelle de 0,2 pour cent à un minimum de 3 pour cent.

La Conférence

62. **Recommande** d'accroître l'investissement du secteur public dans le sous-secteur de l'élevage dans le cadre des efforts de développement global de l'agriculture ;

63. **Invite** les États membres à mettre en place un cadre stratégique global dans le domaine de l'élevage et des modèles d'interface ressources animales-cultures adaptables, afin de garantir l'accès à la terre, à l'eau et aux pâturages pour l'élevage ;

64. **Invite également** les États membres à renforcer les stratégies de gestion de l'élevage sur les plans national et régional ainsi que les politiques dans le domaine de l'élevage pour faire face aux menaces du changement climatique

65. **Recommande** que la mobilité du cheptel et des éleveurs soit maintenue et assurée de façon durable par le biais de l'harmonisation des systèmes de prestation de soins de santé animale au niveau sous-régional ;

66. **Invite** les États membres à prendre en compte et à encourager la participation du secteur privé aux prestations de services d'appui à l'élevage, à la transformation de la viande et l'industrie de fabrication d'aliments pour animaux

67. **Recommande** une participation plus grande et plus active des pays africains aux activités des organisations internationales de normalisation.

5.1.6 Proposition de la réunion des experts relative à l'institutionnalisation de la Conférence des ministres de l'agriculture (CAMA)

68. **Reconnaissant** que la CAMA s'occupe du vaste secteur de l'agriculture, et intégrera en conséquence toutes les composantes du secteur de l'agriculture (y compris les ministères en charge des sous-secteurs de la pêche et de l'élevage, etc.) ;

69. **Prenant note** de la justification et de la raison d'être de la CAMA

La Conférence

70. **Appuie** la CAMA et recommande que son institutionnalisation soit faite en conformité avec les réformes en cours dans les organes de l'UA

71. **Demande** au NEPAD/UA d'élaborer un projet de proposition indiquant le cadre fonctionnel et les structures nécessaires pour la mise en place de la CAMA

5.1.7 Rapport sur l'état de mise en œuvre du CAADP

72. **Prenant note** du fait que l'appropriation par les Etats membres est le facteur central de la mise en œuvre du CAADP ;

73. **Reconnaissant** la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du CAADP par les pays et de la nécessité d'une plus grande sensibilisation, d'une meilleure compréhension et d'un plus grand engagement envers le CAADP ;

74. **Préoccupée** par le faible niveau de sensibilisation sur le CAADP au niveau national

La Conférence

75. **Recommande que** le NEPAD/UA en collaboration avec les CER, soit chargé de prendre contact avec les Etats membres afin de promouvoir la mise en œuvre du CAADP au niveau des pays, conformément aux directives opérationnelles énoncées dans le « Manuel de mise en œuvre du CAADP », qui a été élaboré récemment.

76. **Recommande** aux États membres de donner mandat au NEPAD, en liaison avec le Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP), d'élaborer un mécanisme qui sera chargé de procéder à un examen régulier du secteur de l'agriculture sur la base d'indicateurs de performance clés.

77. **Recommande** aux États membres de promouvoir la mise en place d'une stratégie d'analyse et de systèmes d'appui à la connaissance pour faciliter la planification et la mise en œuvre basées sur la preuve et les résultats, en particulier grâce à un meilleur ciblage et un suivi des politiques et programmes d'investissement, y compris les résultats connexes.

78. **Invite** les États membres à prendre l'engagement de présenter des rapports réguliers à des fora régionaux et continentaux à travers des mécanismes spécifiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAADP ainsi que sur les paramètres pour mesurer l'impact et les résultats à savoir les dépenses consacrées à l'agriculture, la productivité, le commerce, les marchés, la sécurité alimentaire et la nutrition, la recherche et la vulgarisation.

79. **Demande instamment** à l'UA/NEPAD en collaboration avec les CER de faciliter et d'appuyer la participation proactive des agriculteurs et des organisations d'agriculteurs à la mise en œuvre du CAADP à tous les niveaux.

80. **Demande** au système des Nations Unies (ONU), aux urgences/partenaires bilatéraux au développement et autres d'appuyer ces efforts pour le développement de l'agriculture déployés dans le cadre du CAADP aux niveaux national et régional ;

81. **Demande** à la Commission de l'UA et au NEPAD, ainsi qu'aux CER d'assurer l'appui aux États membres pour qu'ils puissent facilement établir un dialogue politique inclusif de haut niveau avec les instances parlementaires nationales et régionales, et de procéder au partage avec les experts et à la sensibilisation sur le CAADP et la mise en œuvre et les meilleures pratiques dans le domaine agricole

82. **Demande en outre** à la Commission de l'UA et au NEPAD de faciliter, en liaison avec les CER, le renforcement des capacités en vue de maximiser les capacités à concevoir la planification et les programmes à l'échelle des pays, en se focalisant sur le transfert des compétences dans le secteur d'analyse et de la conception des programmes d'investissement, ainsi que sur l'échange d'expérience systématique sur l'ensemble du continent

5.1.8 Renforcement de la productivité agricole : le rôle de la recherche

83. **Notant** l'importance d'investir dans la recherche et développement dans le domaine de l'agriculture,

84. **Reconnaissant** la nécessité de mettre davantage l'accent sur la vulgarisation agricole

85. **Reconnaissant également** l'importance de veiller à ce que les recherches entreprises soient pertinentes pour des lieux spécifiques et que les agriculteurs participent activement au processus de recherche

La Conférence

86. **Exhorte** les États membres et les autres parties prenantes concernées à accroître les investissements dans la recherche et développement dans le secteur de l'agriculture (ARD)

87. **Encourage** les États membres à accroître leur appui à la vulgarisation

88. **Exhorte** Les États membres à améliorer les programmes d'enseignement et à prendre les mesures nécessaires pour renforcer les systèmes d'enseignement agricole supérieur

89. Invite les États membres à intégrer dans les stratégies d'éducation la mise en place, dans les zones rurales, de systèmes de formation professionnelle et de perfectionnement du personnel en vue de renforcer les compétences des petits agriculteurs, d'augmenter la compétitivité à long terme et d'encourager les jeunes à participer au secteur de l'agriculture

5.1.9 CONFÉRENCE CONJOINTE DE L'UA ET DE LIGUE DES ETATS ARABES

90. **Saluant** la collaboration accrue entre les États membres et la Ligue des États Arabes

91. **Reconnaissant** l'importance de la prochaine réunion ministérielle conjointe afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire

La Conférence

92. **Encourage** la Commission de l'UA et le Secrétariat général de la Ligue des États Arabes à poursuivre les activités préparatoires afin d'assurer une bonne organisation de la réunion conjointe Afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2009 ;

93. **Exhorte** tous États membres de l'AU et de la Ligue Arabe à participer activement à la réunion conjointe Afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire prévue en septembre 2009.

94. **Demande** aux États membres de préparer des projets dans le cadre du CAADP pour examen lors de la réunion conjointe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire

5.1.10 TRAÇABILITE DES DEPENSES PUBLIQUES

95. **Rappelant** la nécessité d'harmoniser la définition de l'agriculture dans les États membres lors de l'évaluation ou du suivi des allocations budgétaires et des dépenses consacrées à l'agriculture

96. **Rappelant également** la Classification modifiée des fonctions des administrations publiques de l'UA (CFAP) en tant que classification commune pour le continent

97. **Notant** qu'à la suite la Déclaration de Maputo, il ya eu une amélioration dans le financement et la croissance de l'agriculture, bien qu'il reste encore beaucoup à faire

98. **Notant également** que malgré le fait que l'Afrique sub-saharienne (SSA) a augmenté le montant total des dépenses dans le secteur de l'agriculture, le montant l demeure faibles par rapport à celui du reste du monde

99. **Reconnaissant que** les États membres doivent accroître leurs dépenses dans le secteur de l'agriculture, qui devraient être mesurées par rapport au Produit intérieur brut, ce qui permettrait de mieux déterminer si les pays investissent effectivement pour réaliser la croissance ciblée dans le secteur

La Conférence

100. **Recommande** que les États Membres investissent dans les sous-secteurs de l'agriculture qui contribueront efficacement à la réalisation de l'objectif de 6% d'augmentation du taux de croissance dans le secteur de l'agriculture ;

101. **Demande** à l'UA-NEPAD de faciliter l'appui aux États membres afin qu'ils renforcent leurs capacités d'analyse et fassent de l'agriculture, une priorité en vue de l'accroissement de la contribution du budget du secteur public à l'agriculture, pour la réalisation de l'objectif fixé dans la Déclaration de Maputo.

5.1.11 MECANISME AFRICAIN DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES ENGRAIS (AFFM)

102. **Rappelant** le Sommet d'Abuja sur les engrais et les 12 Résolutions du Sommet et la création de Fonds nationaux de garantie de crédit aux engrais

103. **Reconnaissant** les résultats atteints dans le cadre du Mécanisme africain de financement du développement des engrais (AFFM)

La Conférence

104. **Recommande** aux États membres d'accélérer la mise en œuvre de l'AFFM en prenant rapidement des mesures pour combler le déficit de 2,5 millions de dollars pour la mise en œuvre immédiate des activités suivantes de l'AFFM :

- i. **Elaborer** en collaboration avec le NEPAD des lignes directrices et des plans de mise en œuvre des programmes de subvention des engrais à travers un ciblage durable et des procédés adaptés aux marchés;

- ii. Créer des plates-formes régionales d'achat et de distribution d'engrais en partenariat avec les banques régionales, les CER et autres institutions publiques et privées, y compris l'examen des rôles que pourrait jouer le Centre africain pour les engrais établi au Zimbabwe ;
- iii. Missions de sensibilisation conjointes du NEPAD, de la BAD et du Conseil d'administration de l'AFFM auprès des pays et organismes donateurs potentiels afin de les encourager à contribuer au Fonds ;
- iv. Organiser conjointement une réunion de donateurs au niveau du NEPAD et de la BAD ;
- v. Augmenter l'allocation des ressources pour élaborer des recommandations d'engrais, et intégrer les nouvelles technologies et techniques agricoles, par exemple, l'agriculture écologique qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des engrais ;
- vi. Commander des études de faisabilité techniques et économiques pour la production d'engrais pour les marchés régionaux et l'utilisation des matières premières ;
- vii. Élaborer et appliquer des lois régissant le sous-secteur de l'engrais et renforcer les capacités d'inspections des engrais dans les points de vente ;
- viii. Supprimer tous les impôts directs et indirects sur les engrais pour faire de l'engrais une matière première stratégique sans frontière;
- ix. Créer à l'échelle nationale, des systèmes de garantie des crédits d'engrais pour les importateurs, les distributeurs de produits agricoles et les agriculteurs. Les fonds pourraient être mobilisés auprès des bailleurs de fonds et des banques régionales de développement.

5.2 TERRES

5.2.1. QUESTIONS ET PROBLEMES DE TERRES EN AFRIQUE

105. **Réaffirmant** les engagements que l'Union africaine et ses États membres ont pris d'éradiquer la pauvreté en vue d'accroître le niveau de vie des populations et le bien-être des générations futures;

106. **Reconnaissant** l'importance des terres dans la croissance et le développement socioéconomiques durables en Afrique et, partant, la nécessité de garantir, d'utiliser et de gérer les terres de manière durable ;

107. **Consciente** du riche patrimoine que représentent les ressources foncières de l'Afrique, particulièrement ses écosystèmes naturels uniques;

108. **Consciente également** de la diversité et de la complexité des systèmes dans lesquels la terre et les ressources foncières sont maintenues, gérées et utilisées ;

109. **Notant** la diversité des questions et des défis liés à l'accès, à l'utilisation et à la gestion des ressources foncières ;

110. **Notant également** les risques liés à la terre et aux ressources foncières, notamment ceux résultant des changements environnementaux, politiques et économiques mondiaux ;

111. **Consciente** de la nécessité d'avoir des systèmes de gouvernance foncière forts, ancrés dans les principes de viabilité visant à assurer la préservation, la protection et le renouvellement des terres et des ressources foncières en Afrique ;

112. La Conférence RECOMMANDE que **les États membres** :

- i) Prennent en compte les types de régimes fonciers et leur complémentarité dans l'élaboration de leurs politiques ;
- ii) Renforcent la sécurité du régime foncier pour les femmes, qui mérite une attention particulière ;
- iii) Prennent en compte et planifient de manière appropriée la diversité des utilisations foncières dans les contextes ruraux et urbains ;
- iv) Mettent en place des systèmes appropriés d'attribution et de documentation des titres de propriété en vue de faciliter l'identification et la preuve de l'accès et, ou de la propriété de la terre ;
- v) Harmonisent et clarifient la corrélation entre les politiques foncières et les politiques sectorielles ;
- vi) identifient et règlent les conflits résultant des contestations relatives à la terre en raison de la diversité des utilisations qui en sont faites ;

- vii) S'assurent que les législations foncières permettent un accès équitable aux ressources foncières de tous les utilisateurs de la terre, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, et les groupes qui n'ont pas de terre, comme les personnes déplacées.

5.2.2 S'AGISSANT DE LA FORMULATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES FONCIERES

113. **Notant** le consensus qui s'est dégagé au sein des États membres de l'UA sur la nécessité de formuler des politiques foncières globales et sur leur mise en œuvre dans des programmes efficaces ;

114. **Notant en outre** les progrès constants que les États membres font dans la mise en place, l'examen, la révision des politiques foncières globales et leur mise en œuvre, afin de s'assurer que leurs divers secteurs fonciers jouent un rôle important dans le développement ;

115. La Conférence **RECOMMANDE que les États membres :**

- i) Revoient leurs secteurs fonciers en vue d'élaborer des politiques globales qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques ;
- ii) Renforcent de façon adéquate les capacités humaines, financières, techniques en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières ;
- iii) Veillent à ce que l'élaboration et la conception des stratégies de mise en œuvre dans le domaine foncier soient holistiques afin d'éviter toute fragmentation dans le processus d'administration des terres ;
- iv) Encouragent la participation des nombreuses parties prenantes aux processus de formulation et de mise en œuvre des politiques foncières.

5.2.3 EN CE QUI CONCERNE LE SUIVI DES PROGRES REALISES DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES FONCIERES

116. **Reconnaissant** l'importance du suivi des progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières en Afrique et l'inadéquation des outils et des indicateurs disponibles à cet égard, la Conférence :

- i) Recommande que l'UA, la CEA et la BAD, en collaboration avec les Communautés économiques régionales et les États membres, conduisent la formulation des indicateurs appropriés pour le suivi des progrès ;
- ii) Demande instamment la mise en place d'un mécanisme participatif et inclusif pour assurer le suivi des progrès, en étroite collaboration avec les États membres au niveau national ;
- iii) Demande que des revues sectorielles du secteur foncier soient effectuées par les états membres de l'Union africaine, au sein du processus du MAEP et en faisant également appel à d'autres mécanismes.

5.2.4 S'AGISSANT DU CADRE STRATEGIQUE ET DES DIRECTIVES EN MATIERE DE POLITIQUE FONCIERE EN AFRIQUE

117. **Se félicitant** de l'initiative commune prise par le consortium de la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, et la Banque africaine de développement, avec l'appui des organisations partenaires de développement, dans la rédaction d'un cadre et de directives au niveau continental pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique foncière devant être utilisée par les États membres de l'UA dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la performance de leurs divers secteurs fonciers ;

118. **Reconnaissant** les consultations et les débats exhaustifs qui ont eu lieu et les contributions de leurs experts lors de la préparation des directives et du cadre continentaux relatifs à la politique foncière dans les cinq régions de l'Afrique ;

La Conférence a :

119. Adopté les Directives et le Cadre relatifs à la politique foncière en Afrique ;

120. Invité les États membres à tenir compte des mesures itératives définies dans le cadre et les directives portant sur la politique foncière en Afrique, dans l'élaboration de leur politique foncière et de leurs stratégies de mise en œuvre,

121. Demande

- a) Aux États membres
 - i. de donner la priorité, à initier et à conduire les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière sur leur territoire, malgré l'ampleur de la contribution des différents acteurs à ces processus qui impliquent la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes ;

- ii. à appuyer l'émergence d'un cadre institutionnel pour l'élaboration efficace de la politique foncière et la mise en œuvre de la réforme foncière ;
 - iii. à allouer des ressources budgétaires suffisantes pour les processus de politique foncière et des réformes, notamment le suivi des progrès.
- b) Aux Communautés économiques régionales
- i. A organiser des plateformes régionales périodiques pour faciliter la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières et le partage de l'information et des expériences, en se basant sur l'expérience acquise par les États membres en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques foncières.
 - ii. de tenir compte de façon adéquate des questions de politiques foncières dans le cadre de leurs politiques agricoles communes respectives.
- c) A la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la BAD et ses partenaires
- i. d'envisager la mise en place d' un cadre institutionnel approprié (par exemple un Forum foncier ou un Comité foncier), de coordonner les activités de suivi et de coordonner et de faciliter l'apprentissage par les États membres de l'UA lors de l'élaboration/révision de leurs politiques foncières conformément au Cadre et aux Directives ;
 - ii. d'envisager la création d'un fonds pour appuyer le suivi des activités de la Commission de l'Union africaine et des États membres visant à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de la politique foncière ;
 - iii. d'envisager l'élaboration d'un mécanisme d'établissement de rapports périodiques par les États membres de l'UA sur les progrès qu'ils ont réalisés dans les réformes foncières (comme l'utilisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ou d'un mécanisme distinct) ;
 - iv. d'assurer la continuité du Groupe de travail africain sur la politique foncière afin d'aider à orienter la mise en œuvre du Cadre et des Directives ;
 - v. d'envisager l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres des questions foncières en tant que partie intégrante des Comités techniques spécialisés compétents.

12. DISCOURS DES MINISTRES

122. Les Ministres et Chefs de délégation suivants ont prononcé des discours à la Conférence des Ministres de l'agriculture, de l'élevage et des questions foncières :

Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso,
Ministre de l'Agriculture de la Jamahiriya arabe libyenne,
Ministre de l'Agriculture et de l'élevage du Burundi,
Ministre des terres, de l'Aménagement rural et de l'environnement de la Sierra Leone,
Ministre de l'Agriculture de la République arabe sahraouie démocratique,
Ministre du Logement et des affaires foncières du Mali,
Vice-ministre de la Pêche du Mozambique,
Vice-ministre des Affaires foncières et de la réinstallation de la Namibie,
Ministre de l'Agriculture du Kenya,
Ministre de l'Agriculture du Soudan,
Directeur général de l'Agriculture et des affaires foncières de l'Afrique du Sud,
Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de la CEDEAO,
Coordonnateur pour l'Afrique du Mécanisme mondial pour la lutte contre la désertification en Afrique.

123. Dans leurs déclarations, les ministres ont insisté sur la nécessité et l'urgence pour l'Afrique de s'engager résolument, notamment aux niveaux du financement des politiques et des investissements, en vue d'accélérer le développement agricole et rural, et ils ont reconnu que la terre est une ressource importante qui devrait sous-tendre le développement de l'Afrique. Ils ont indiqué que le cadre du NEPAD-PDDAA a fourni une « énergie » renouvelable qui a déjà commencé à donner des résultats positifs au niveau du renforcement et de l'harmonisation des capacités, et à accroître le financement des investissements dans l'agriculture tant dans les secteurs publics que privés.

124. Les ministres ont fait observer que pour que l'Afrique puisse trouver des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, il serait important qu'elle atteigne les niveaux ciblés dans le domaine de la productivité agricole. Ils ont indiqué que les domaines ci-après constituaient certains des principaux défis :

125. Les Ministres ont indiqué que la dépendance de l'Afrique vis-à-vis d'un nombre limité de cultures et la vulnérabilité financière sont certains des principaux défis pour l'agriculture en Afrique.

126. Les Ministres ont appuyé l'idée de l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres de l'agriculture, des questions financières et de l'élevage, en soulignant qu'elle contribuera grandement à promouvoir le développement de l'agriculture en Afrique et à assurer le suivi des décisions adoptées lors des diverses réunions et des divers Sommets de l'Union africaine. Les Ministres ont demandé à la Commission de l'UA et au NEPAD l'appui aux pays afin qu'ils puissent mettre en œuvre les décisions antérieures prises, au niveau de l'UA et des régions.

13. ADOPTION DU RAPPORT DES EXPERTS

127. Les ministres ont adopté leur rapport.

2009

Rapport de la Conference Conjointe de
l'UA des Ministres en Charge de
l'Agriculture, des Questions Foncières
et de l'Elevage 20-24 Avril 2009
Addis-Abeba (Ethiopie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3258>

Downloaded from African Union Common Repository